

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 17 mai 2010****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME)  
**Membres absents** : Mme BIOT - Mme BERNARD - Mme VANDRIESSE

**OBJET****DE LA DELIBERATION****Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Rue Chanoine Vinceneux - Cession à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 17 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la rue Chanoine Vinceneux, dont la requalification du tracé est envisagée dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Marc Seguin ».

En application de la convention publique d'étude et d'aménagement de la deuxième phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles passée entre la Ville et l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon le 26 octobre 2004, ce dernier sollicite la cession de cette emprise afin d'optimiser la reconstruction du coeur de quartier.

Il est donc proposé de céder l'emprise de la voie cadastrée section BD n°133, 225, 226, 227, 228, 229 et 230, d'une superficie totale de 1 896 m<sup>2</sup>, à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, moyennant 1 € symbolique.

Il est précisé que la conclusion de la vente sera autorisée sous réserve que les formalités conférant caractère exécutoire à la décision de déclassement aient préalablement été accomplies.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession par la Ville à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - représenté par Monsieur Jean-Pierre Pirocca - Directeur général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, d'une emprise cadastrée section BD n°133, 225, 226, 227, 228, 229 et 230, d'une superficie totale de 1 896 m<sup>2</sup>, moyennant 1 € symbolique ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité par :

- 51 voix pour
- 1 non-participation au vote

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

21 MAI 2010



PUBLIÉ LE 21/05/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

21 MAI 2010

